



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'EMPLOI,  
DE LA COHÉSION SOCIALE  
ET DU LOGEMENT

MINISTÈRE DE LA SANTÉ  
ET DES SOLIDARITÉS

MINISTÈRE DÉLÉGUÉ  
À LA COHÉSION  
SOCIALE ET À LA PARITÉ

MINISTÈRE DÉLÉGUÉ  
À LA SÉCURITÉ SOCIALE,  
AUX PERSONNES ÂGÉES,  
AUX PERSONNES HANDICAPÉES  
ET À LA FAMILLE



Etudes Statistiques : n°9

**Les établissements pour  
adultes en difficulté sociale**  
Enquête ES 2004

**Avril 2007**

Préfecture de la région  
Ile-de-France

**DRASS**  
Ile-de-France  
Service "Etudes et Statistiques"

## SOMMAIRE

<b>I.</b>	<b>Les établissements sociaux pour adultes en difficulté sociale au 15 décembre 2004.....</b>	<b>page 2</b>
<b>II.</b>	<b>Résultats par catégorie d'établissement.....</b>	<b>page 6</b>
	<b>II. A. Les Centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS).....</b>	<b>page 6</b>
	1) Prestations, modalités d'hébergement et type de public accueilli	
	2) Personnel employé dans les centres	
	3) Les personnes hébergées au 15 décembre 2004	
	4) Les personnes sorties des CHRS en 2004	
	<b>II. B. Les Maisons relais.....</b>	<b>page 11</b>
	1) Prestations , modalités d'hébergement et type de public accueilli	
	2) Personnel employé dans les centres	
	3) Les personnes hébergées au 15 décembre 2004	
	4) Les personnes sorties des maisons-relais en 2004	
	<b>II. C. Les organismes gérant de l'ALT .....</b>	<b>page 15</b>
	<b>(Allocation Logement Temporaire)</b>	
	<b>II. D. Les Centres Provisoires d'Hébergement (CPH).....</b>	<b>page 17</b>
	1) Prestations, modalités d'hébergement et type de public accueilli	
	2) Personnel employé dans les centres	
	3) Les personnes hébergées au 15 décembre 2004	
	4) Les personnes sorties des CPH en 2004	
	<b>II.E. Les Centres d'accueil des Demandeurs d'Asile (CADA).....</b>	<b>page 21</b>
	<b>ANNEXES : répartition géographique des établissements.....</b>	<b>page 22</b>

## Les établissements sociaux accueillant des adultes et des familles en difficulté sociale (principaux résultats de l'enquête Es2004)

*En Ile de France à la fin de l'année 2004, 15 747 places étaient dédiées dans les établissements sociaux à l'accueil et l'hébergement des adultes ou familles en difficulté. La grande majorité des places (80%) se trouvaient dans les CHRS (43%) ou les centres d'hébergement d'urgence (38%). Parmi les personnes hébergées au 31 décembre 2004<sup>1</sup>, on comptait majoritairement des personnes isolées (surtout dans les maisons relais) mais les enfants représentaient malgré tout entre 1/4 et 1/3 des personnes hébergées selon les centres. Dans l'ensemble, la part des personnes au chômage ou inactives est importante (particulièrement dans les maisons relais où elle atteint 66%). Cependant il faut noter que les personnes hébergées en Centres provisoires d'Hébergement exercent très fréquemment une activité professionnelle.*

*Au cours de l'année 2004, 6305 personnes sont sorties de ces établissements. Si les 3/4 des sortants des maisons relais accèdent à un logement autonome, ce n'est le cas que pour 1/3 des sortants de CHRS.*

### Les établissements enquêtés : définitions et missions

L'enquête ES2004 a été réalisée au cours de l'année 2005 auprès des établissements et des services en faveur des enfants et adultes en difficulté. Parmi les établissements accueillant des adultes ou des familles en difficulté sociale, on distingue :

- **les Centres d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS)** : l'hébergement est leur première mission. Il va de l'asile de nuit pour répondre aux situations d'urgence à un hébergement de plus longue durée, aussi bien dans des structures collectives que dans des appartements individuels où les personnes sont logées dans des conditions proches d'un logement ordinaire.

Leur objectif est de faire accéder les personnes hébergées à l'autonomie sociale (emploi, logement..).

- **les Centres d'Accueil des Demandeurs d'Asile (CADA)**, réservés aux personnes ayant fait une demande d'asile, ils ont pour mission l'accueil et l'hébergement, l'accompagnement administratif, social et médical, l'animation et la scolarisation des enfants, la gestion de la sortie du centre.

- **les Centres Provisoires d'Hébergement (CPH)** dédiés aux personnes ayant obtenu le statut de réfugié qui sont sans logement ni ressources. Leur mission consiste à héberger et préparer l'insertion des personnes ayant obtenu le statut de réfugiés.

- **les Maisons relais**, structures de taille réduite adaptées à des personnes en grande exclusion dont la situation sociale rend difficile l'accès à un logement ordinaire. Leur vocation est une logique d'habitat durable, et non, comme pour les autres structures, d'hébergement temporaire. L'une des missions essentielles de ces structures est de créer ou de recréer du lien social.

- **les organismes recevant l'Allocation Logement Temporaire** : cette allocation est versée par les Caisses d'Allocations Familiales aux associations ou aux centres communaux et intercommunaux d'action sociale, afin de financer le logement ou l'hébergement de personnes défavorisées qui sont exclues des aides personnelles au logement ou qui n'ont pas de place en CHRS.

Les centres d'hébergement d'urgence, voués à l'accueil d'urgence qui n'ont pas pu être tous enquêtés.

<sup>1</sup> Dans les CHRS, CPH et maisons relais car les réponses des CADA et des CHU sont trop partielles pour pouvoir être analysées.

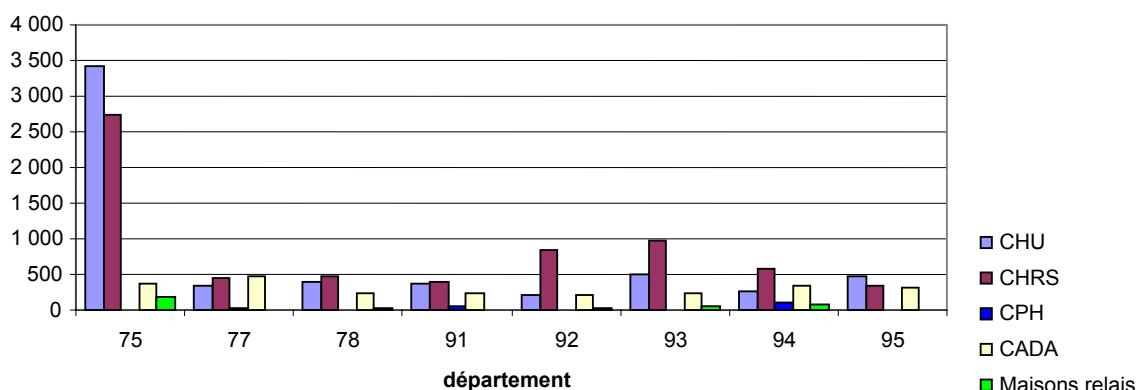
Au 31 décembre 2004, les établissements sociaux accueillant des adultes et des familles en difficulté sociale avaient une capacité de 15 747 places en Ile de France qui se répartissaient ainsi :

	CHRS	CADA	CPH	Maisons-relais	centres d'hébergement d'urgence	Total
Nombre	6 771	2 418	186	399	5 973	15 747
Part en %	43	15,4	1,2	2,5	37,9	100

Source : DRASSIF

Paris concentre plus de la moitié des places de CHRS et de CHU, et le plus grand nombre de places de maisons relais.

Nb de places Répartition des places par département et type d'établissement



### C'est dans les CHRS que les taux d'encadrement sont les plus élevés<sup>2</sup>

Les taux d'encadrement (effectifs employés en équivalent temps plein pour 100 places).

Type d'établissement	Maisons relais	CHRS <sup>3</sup>	CPH
Taux d'encadrement(%)	11,3	31,5	14,4

Source : Enquête ES2004

Unité : %

### Les bénévoles ont un rôle important, particulièrement dans les Maisons Relais

Type d'établissement	Maisons relais	CHRS	CPH
Part des établissements déclarant avoir recours à des bénévoles (%)	37%	27%	5%

Source : Enquête ES2004

Unité : %

Les principaux domaines d'intervention des bénévoles sont dans l'animation, l'éducation, la restauration, la justice (aide aux démarches, accès aux droits).

<sup>2</sup> Les réponses des Centres d'hébergement d'urgence et des CADA ne sont pas suffisamment représentatives pour que leur exploitation soit possible.

<sup>3</sup> Ce taux est calculé sur les CHRS répondants à l'enquête (85% des attendus).

## Un personnel majoritairement féminin

Type d'établissement	Maisons relais	CHRS	CPH
Age médian des salariés	39	42	43
Part des femmes parmi les salariés	53	59	58

Source : Enquête ES2004

Unité : %

Note de lecture : dans les CHRS, la moitié des salariés a moins de 42 ans.

Dans l'ensemble, les salariés sont relativement âgés puisque l'âge médian est autour de 40 ans dans les structures.

## Une proportion importante de personnes hébergées avec enfants parmi les personnes présentes au 15 décembre 2004

Répartition de la population accueillie selon sa situation familiale(%)

Situation familiale	Maison relais	CPH	CHRS
Personne isolée	57	49	45
Personne isolée avec enfant	10	5	14
adulte en couple sans enfant	3	1	2
adulte en couple avec enfant	6	20	7
enfant avec parent isolé	17	7	23
enfant avec couple d'adultes	8	17	8
Ensemble	100	100	100

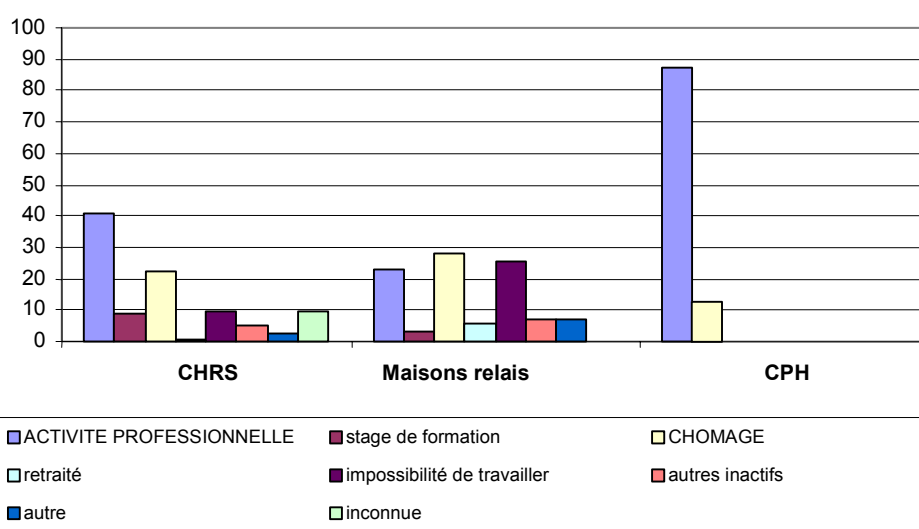
Source : Enquête ES2004

Unité : %

Note de lecture : 45% des personnes hébergées en CHRS sont des personnes isolées.

C'est dans les maisons relais que l'on trouve le plus de personnes isolées, alors que dans les CPH et les CHRS, on trouvera davantage de personnes en famille monoparentale ou non.

## L'activité des adultes hébergés<sup>4</sup>



<sup>4</sup> L'activité regroupe les activités suivantes : L'activité professionnelle [travailler à son compte, être salarié sous CDI, salarié sous CDD, intérimaire, saisonnier, salarié sous contrat aidé, avoir une activité d'insertion par l'économique, une activité d'adaptation à la vie active, une activité professionnelle (sans autre précision)] ; le chômage [la personne étant ou non inscrite à l'ANPE] ; et les catégories d'inactivité.

Le profil d'activité varie d'un établissement à l'autre : en effet, si dans les CPH, la quasi-totalité des personnes a une activité professionnelle, dans les Maisons relais, on trouve une part importante de personnes au chômage, ou dans l'impossibilité de travailler.

### **Près d'un tiers des personnes sorties des établissements en 2004 a accédé à un logement autonome**

Ce sont les personnes sortantes des Maisons relais ou des centres Provisoires d'Hébergement qui trouvent plus facilement un logement autonome (généralement un HLM) à leur sortie de l'établissement. Les personnes hébergées en CHRS vont davantage dans un autre établissement social.

<b>Destination à la sortie (%)</b>	<b>CHRS</b>	<b>Maisons relais</b>	<b>CPH</b>	<b>Ensemble</b>
accédant à la propriété ou propriétaire	0,09	0	0	0,10
locataire ou sous locataire HLM	16,55	<b>77,46</b>	<b>61,43</b>	<b>21,49</b>
locataire ou sous locataire d'un logement vide non HLM	4,17	0	7,14	5,55
locataire d'un meublé	3,88	0	1,43	2,46
locataire logement conventionné ALT	3,91	0	14,29	4,05
logé gratuitement chez des amis, de la famille	9,67	0	2,86	11,77
établissement d'hébergement à caractère social hors urgence	<b>18,07</b>	4,23	1,43	17,91
établissement d'hébergement à caractère social d'urgence	13,35	4,23	0	7,11
établissement médical	1,52	1,41	0	1,59
maison de retraite ou EHPA	0,31	2,82	0	0,55
FJT, FTM, sonacotra	3,19	0	2,86	2,69
établissement pénitentiaire	1,65	0	0	1,73
hébergement de fortune	0,78	0	0	0,87
destination inconnue	<b>19,08</b>	2,82	4,29	17,05
décès	0,31	2,82	0	0,52
autre type de destination	3,49	4,23	4,29	4,55

Source : Enquête ES2004

Unité : %

## II. RESULTATS PAR CATEGORIE D'ETABLISSEMENT

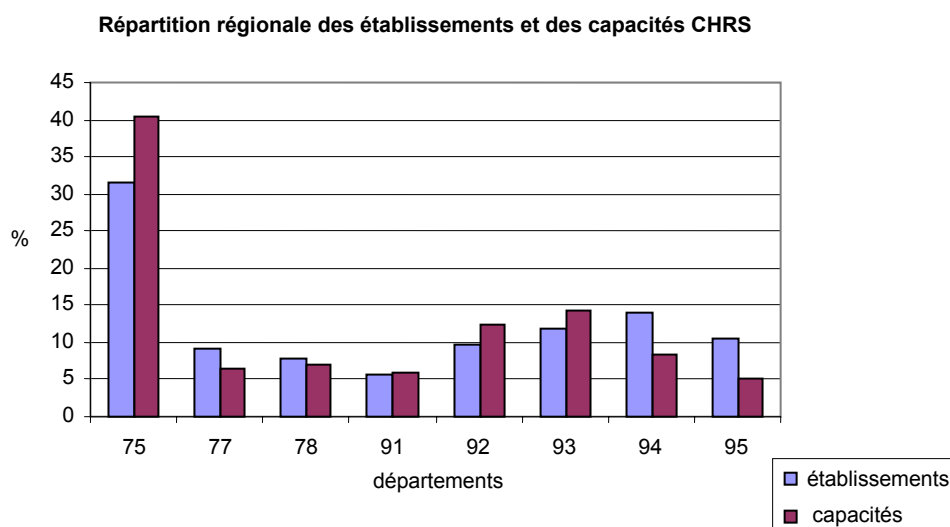
### II. A. LES CENTRES D'HEBERGEMENT ET DE REINSERTION SOCIALE (CHRS)

123 établissements ont répondu à l'enquête Es2004 sur 145 attendus (soit un taux de réponse de 85%).

Les capacités des établissements non répondants ont été redressées soit suite à des relances téléphoniques, soit à partir de Finess.

La plupart des établissements sont sous statut associatif. 2,5% étant gérés par des centres communaux d'action sociale (CCAS).

La capacité globale des CHRS d'Ile-de-France (hébergement d'urgence et d'insertion réunis) atteint, au 31 décembre 2004, 6771 places et la répartition régionale des centres s'établit ainsi :



C'est à Paris que la capacité d'accueil est la plus grande avec 2620 places. A contrario, c'est dans le Val d'Oise qu'elle est la plus réduite avec 360 places.

#### 1) Les prestations, les modalités d'hébergement et le type de public accueilli dans les CHRS.

**Pour la moitié des établissements ayant répondu, il n'y a pas de 'catégorie de public prioritaire'.**

35% déclarent, cependant, accueillir prioritairement des SDF, 30% des personnes victimes de violences, 20% des 'jeunes', un peu plus de 15% des femmes enceintes ou des mères isolées accompagnées d'enfants de moins de 3 ans.

**Près de 90% des centres proposent des prestations en complément de l'hébergement.**

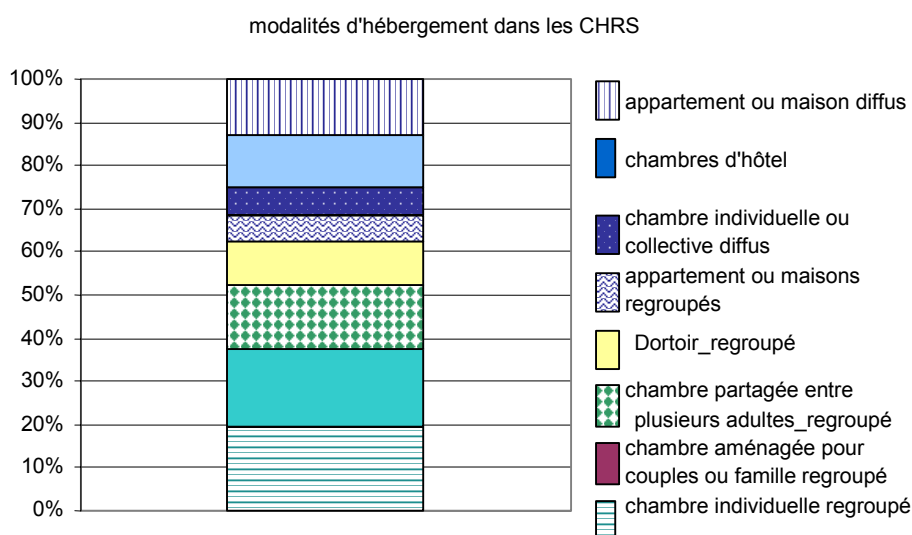
Les prestations sont principalement relatives au logement, à l'emploi, ou à l'aide aux démarches.

La moitié des centres propose des prestations relatives à la justice. L'accueil de jour, les activités professionnelles en atelier, l'insertion par l'activité économique sont mises en places

dans moins de 10% des établissements. A noter aussi que la restauration collective n'est citée que par la moitié des centres répondants.

### Un hébergement principalement regroupé en établissement<sup>5</sup>

68% de l'hébergement proposé est un hébergement regroupé (32% en diffus) principalement sous la forme de chambre individuelle ou partagée (59%), et de dortoirs (10%).



## 2) Le personnel

27% des CHRS déclarent avoir recours à des bénévoles, intervenant le plus fréquemment dans les domaines suivants :

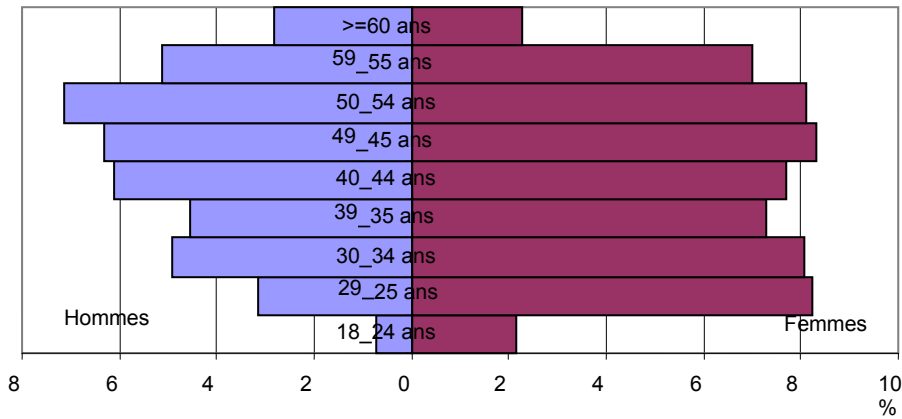
- animation, culture, loisirs et sports
- accompagnement, visites et suivi social
- éducation

Pour ce qui concerne les salariés, ils sont relativement âgés puisque la moitié a plus de 42 ans. C'est un personnel majoritairement féminin.

Les salariés ont dans l'ensemble une expérience relativement récente puisque la moitié des salariés exerce dans les centres depuis moins de 3 ans.

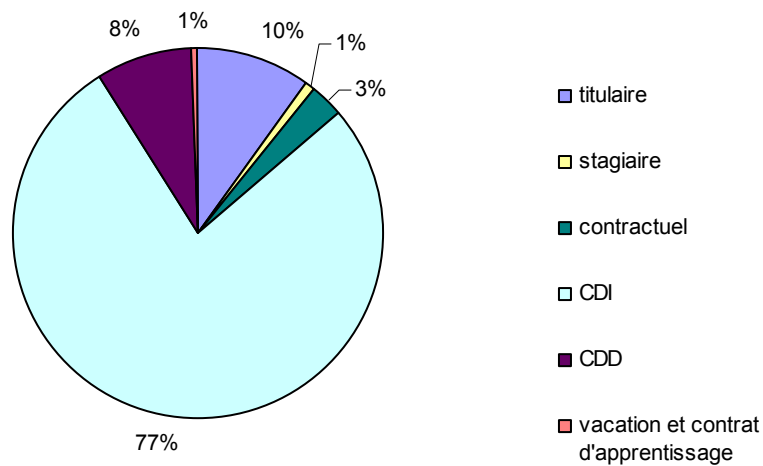
<sup>5</sup> On entend par habitat regroupé 'un hébergement de type foyer, les adultes et les familles étant hébergés au sein même de l'établissement (même si c'est dans un logement indépendant situé dans l'établissement). L'habitat diffus renvoie à un 'hébergement constitué de logements (chambre, appartement ou maison) indépendants, disséminés dans la ville.

Répartition par classes d'âge et sexe des salariés des CHRS



**Les trois-quarts des salariés ont un contrat à durée indéterminée**

13% sont en emploi précaire (CDD, stagiaire, vacation..) et 10% sont des fonctionnaires titulaires. Parmi les contrats précaires, on compte 7% de salariés sous contrat aidé (CES ,CEC, principalement).



Les fonctions principales exercées se répartissent ainsi :

Fonction principale exercée	Part en %
Personnel de direction	18,64
Personnel d'encadrement	6,34
Personnel des services généraux	32,60
Personnel éducatif pédagogique	34,99
Personnel médical	0,83
Psychologues et personnel paramédical	5,81
Candidat élève	0,49
Autre	0,29

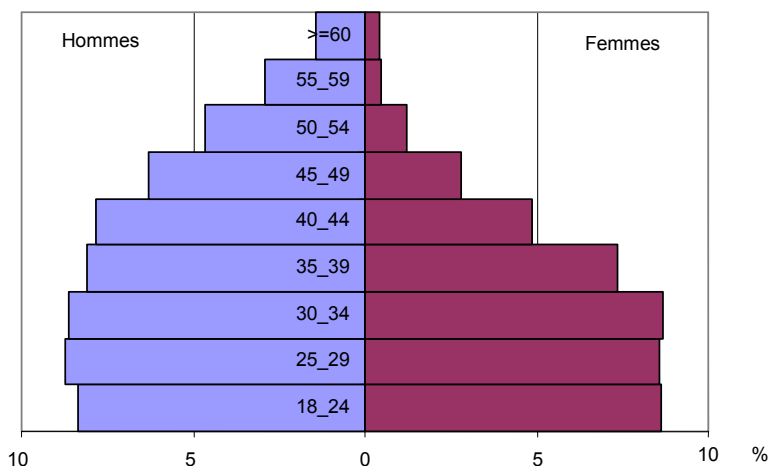
Source : ES2004

Unité : %

### 3) Les personnes hébergées au 31 décembre 2004

Près d'un tiers de la population hébergée dans les CHRS est constituée d'enfants, très jeunes puisque la moitié a moins de 5 ans. Cependant, les différences sont importantes d'un département à l'autre puisque la part des enfants hébergés dans les centres varie de 20,8% à Paris à 46,2% en Seine et Marne.

Pyramide des âges des présents au 31/12/2004 dans les CHRS



**57% des adultes hébergés sont des hommes.** C'est une population relativement jeune puisque, parmi les adultes, la moitié a moins de 33 ans.

Près de la moitié des adultes est de nationalité étrangère hors Union Européenne. On compte une très petite minorité de réfugiés statutaires (8%) et 3% de demandeurs d'asile.

**La moitié des adultes déclare travailler** mais peu bénéficient de contrats durables puisque seuls 18% sont embauchés sous CDI (13% ont un CDD ou sont en interim, et 9% sont en stage).

Parmi ceux qui ne travaillent pas, 22% sont au chômage, 9% sont dans l'impossibilité de travailler et 6% sont inactifs.

La majorité (67%) des adultes hébergés a une qualification d'ouvriers (24%) ou d'employés (43%), 15% n'ayant jamais travaillé.

#### **Plus de la moitié de la population couverte via la Couverture maladie Universelle (CMU)**

1/3 bénéficie d'une assurance maladie via le régime général, 42,6% via la CMU complémentaire, 11% via la CMU de base et 4% bénéficient de l'Aide Médicale d'Etat.

Les trois-quarts des personnes versent une participation financière calculée selon le montant de leurs ressources, 7% versent une participation forfaitaire et 11% ne versent aucune participation pour leur hébergement dans le centre.

## Des personnes qui viennent majoritairement du même département

département du centre	département d'hébergement antérieur												
	inconnu	75	77	78	91	92	93	94	95	Province	Etranger	DOM	Total
75	11,33	64,24	0,87	1,7	2,48	3,58	6,51	3,26	1,24	3,3	1,33	0,14	100
77	0	0	87,2	0	0,82	2,06	5,76	1,23	1,23	1,65	0	0	100
78	16,98	3,77	0	73,1	0,54	0,54	0,27	1,35	1,35	2,16	0	0	100
91	0	2,28	0	0	83,7	1,14	1,9	3,8	2,66	2,66	1,9	0	100
92	2,18	33,19	1,75	1,31	6,55	42,8	1,75	7,42	2,18	0,44	0,44	0	100
93	6,27	10,86	1,25	1,95	0,84	0,14	71	3,34	2,79	0,7	0,84	0	100
94	2,23	7,54	0,56	0	3,35	1,96	4,75	75,4	0,28	2,51	1,4	0	100
95	1,33	0,66	0	4,32	0	4,32	6,64	0,33	80,4	1,66	0,33	0	100
<b>Total</b>	7,98	34,39	5,27	7,25	6,67	4,44	15,3	8,6	6,65	2,49	1,01	0,09	100

Source : ES2004

Unité %

Note de lecture : 80,4% des personnes hébergées dans les CHRS du Val d'Oise étaient auparavant hébergées dans ce même département.

La majorité des personnes hébergées vient du département d'implantation du centre dans lequel elles sont hébergées. Une très petite minorité vient de Province (2,5%) ou d'un pays étranger (1%).

### Une précarité de l'hébergement ancienne :

En effet, la moitié des personnes était déjà hébergée auparavant dans un établissement à caractère social : 39% étaient dans un centre d'hébergement à caractère d'urgence et 8% étaient dans un établissement d'hébergement.

Seules 7% des personnes étaient auparavant propriétaire ou locataire d'un appartement. ¼ était logé gratuitement par la famille ou des amis, 7% étaient dans un hébergement de fortune (baraque, squat), habitat mobile ou sans abri et 4% venaient d'un établissement pénitentiaire.

### 4) Au cours de l'année 2004<sup>6</sup>, 6158 personnes sont sorties des CHRS

Ce sont, dans l'ensemble des personnes plutôt jeunes puisque la moitié a moins de 29 ans. La durée médiane de séjour est de 4 mois.

59% des sortants sont des hommes. 61% sont isolés et 33% sont en famille monoparentale ou biparentale.

Pour 1 personne sortante sur 5, la destination est inconnue (majoritairement des hommes isolés). Pour les autres, un quart a accédé à un logement autonome (dont 17% en HLM), 14% ont eu accès à un logement conventionné ALT, 10% ont été hébergés gratuitement par de la famille ou des amis, 31% sont allés dans un autre établissement d'hébergement à caractère social (dont 13% en centre d'urgence), 3% ont obtenu une place en FJT, FTM ou foyer Sonacotra.

Etre en famille ou avoir un emploi facilite l'accès à un logement autonome puisque la majorité des personnes ayant eu un logement sont en famille (55%) alors qu'elles étaient minoritaires dans la population des sortants. De même, 45% des sortants vers un logement autonome ont une activité professionnelle contre 30% pour l'ensemble des personnes qui sont sorties.

<sup>6</sup> 82% des sorties attendues ont été renseignées dans la fiche sur le profil des personnes sortantes.

## II. B. LES MAISONS RELAIS

En Ile de France, 15 maisons-relais accueillent au 15 décembre 2004, 460 personnes (dont 19,34% d'enfants ou adolescents), soit un taux moyen d'occupation de 115%.

Toutes les maisons sauf une sont sous statut associatif.

Ce sont des structures plutôt de petite taille puisque la moitié a une capacité inférieure à 30 places, un quart une capacité inférieure à 18 places.

Le taux d'occupation moyen de 115% n'est pas homogène pour toutes les structures ; seules 3 structures sur 15 ont un taux supérieur à 100%.

La part des enfants accueillis est également variable selon les structures : ainsi c'est dans les structures de Seine-Saint-Denis (38%) et du Val de Marne (32%) que les parts sont les plus fortes, alors que dans les maisons relais des Hauts-de-Seine, on ne trouve aucun enfant hébergé.

### 1) Les prestations, les modalités d'hébergement et le type de public accueilli dans les maisons relais.

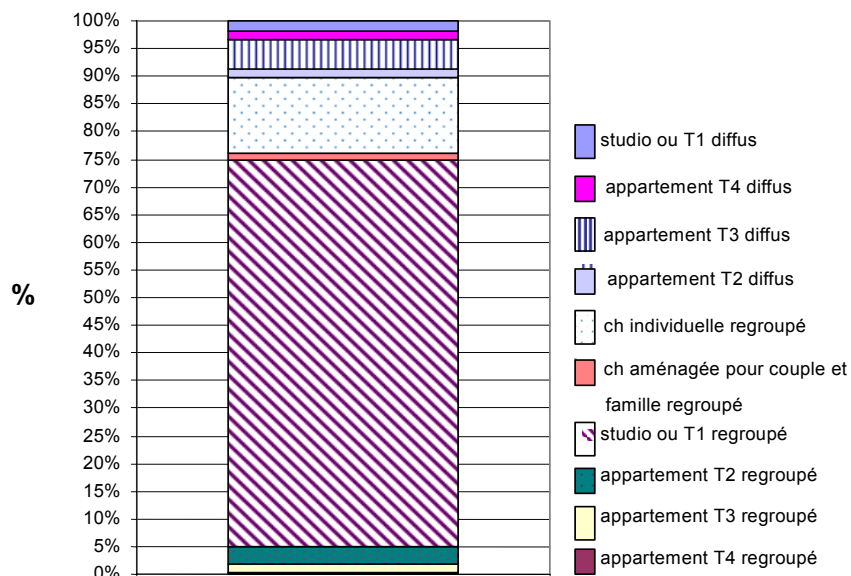
Seule une maison relais déclare ne pouvoir accueillir que des hommes, sinon les autres affichent un accueil mixte et 57% déclarent pouvoir accueillir des familles.

En rapport avec leur mission, 1/3 des établissements déclare accueillir en priorité des personnes ayant des troubles du comportement et des personnes sortant d'établissements psychiatriques.

Quant aux prestations offertes, elles relèvent principalement de l'emploi, du logement et de l'aide aux démarches administratives et juridiques.

90% des places d'hébergement proposées sont en habitat regroupé<sup>7</sup> (70% de studios, 14% de chambres individuelles).

#### Modalités d'hébergement dans les maisons relais



<sup>7</sup> On entend par habitat regroupé 'un hébergement de type foyer, les adultes et les familles étant hébergés au sein même de l'établissement (même si c'est dans un logement indépendant situé dans l'établissement). L'habitat diffus renvoie à un 'hébergement constitué de logements (chambre, appartement ou maison) indépendants, disséminés dans la ville.

## 2) Le personnel

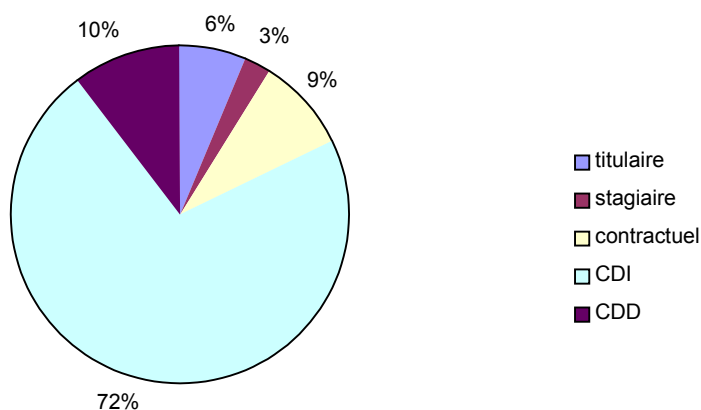
78 personnes travaillaient au 31 décembre 2004 dans les maisons relais d'Ile-de-France. Le taux d'encadrement<sup>8</sup> s'élevait ainsi à 11,3%.

37% des établissements déclaraient en outre avoir recours à des bénévoles (principalement pour l'animation, la culture, les loisirs le sport, mais aussi pour la justice et la restauration).

Le personnel est plutôt âgé (la moitié du personnel a plus de 39 ans) et les femmes en constituent la moitié (53%).

L'ancienneté est très faible (1 an) en rapport avec le caractère très récent de ces dispositifs d'hébergement.

Les 3/4 des salariés sous CDI



La quasi-totalité des maisons relais ayant un statut associatif, le personnel est embauché sous contrat privé : sous CDI (pour 73% d'entre eux) ou sous contrat précaire (contractuels (hors CDD), CDD, stage pour 22% d'entre eux. Les emplois aidés (CES, emploi-jeunes) représentent 10% des effectifs.

Quasiment la moitié (49%) travaille à temps partiel (dont 20% avec un ETP inférieur à 0,5).

Les fonctions principalement exercées se répartissent<sup>9</sup> ainsi:

Fonction principale exercée	Part en %
Personnel de direction	21,79
Personnel d'encadrement	8,97
Personnel des services généraux	19,23
Personnel éducatif, pédagogique et social	50
Total	100

Source : ES2004

Unité : %

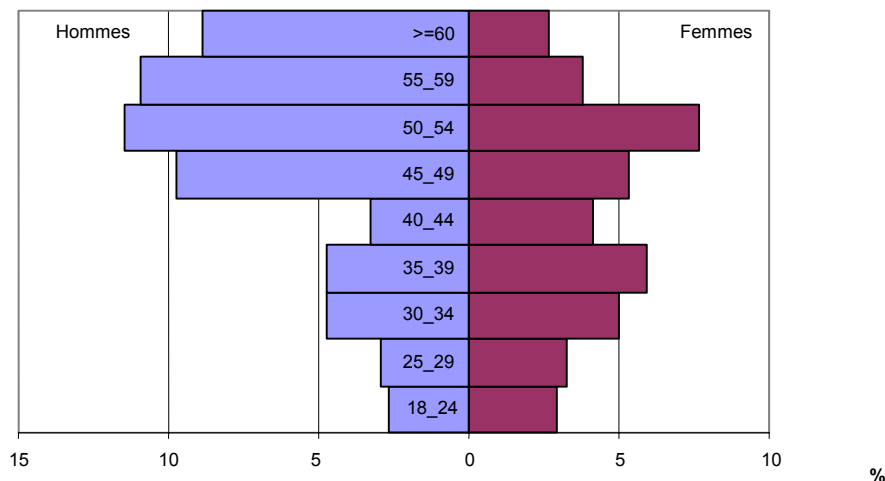
<sup>8</sup> Le taux d'encadrement rapporte les effectifs employés en équivalent temps plein (ETP) à la totalité des places.

<sup>9</sup> Le personnel d'encadrement comprend notamment les éducateurs spécialisés, les éducateurs de jeunes enfants, les chefs d'atelier, les cadres infirmiers.. ayant une fonction d'encadrement. Les personnels éducatif, pédagogique et social désignent entre autres, les éducateurs, les aides médico-psychologique, les auxiliaires de vie sociale, les animateurs sociaux...

Parmi le personnel éducatif, on trouve principalement des éducateurs spécialisés (28%), et des conseillers en économie sociale et familiale (21%).

### 3) Une population hébergée masculine et âgée

58% des personnes sont des hommes. L'âge médian est de 42 ans avec un quart des personnes de plus de 52 ans.



57% sont des personnes isolées et 10% sont seules avec un enfant (dans la grande majorité des cas ce sont des femmes seules accompagnées d'enfants).

Les enfants hébergés sont plutôt de jeunes enfants puisque la moitié a moins de 10 ans et ¼ moins de 4 ans. Ils accompagnent principalement un adulte isolé (68%). Les trois-quarts sont scolarisés (les autres étant principalement trop jeunes pour être scolarisés).

Les trois-quarts des personnes hébergées (78%) sont de nationalité française, 18% étant de nationalité étrangère hors UE.

En général, la majorité des personnes hébergées était auparavant dans le même département que celui de la maison relais où elles sont hébergées :

Département de la maison relais	département d'origine									
	inconnu	75	78	91	92	93	94	Province	étranger	
75	0	84,43	0	0	0,94	9,9	1,89	0	2,89	100
92	3,33	6,67	10	10	60	0	10	0	0	100
93	0	11,76	0	0	0	88,24	0	0	0	100
94	0	0	0	0	0	0	99,2	0,78	0	100
<b>Total</b>	<b>0,25</b>	<b>45,88</b>	<b>0,74</b>	<b>0,74</b>	<b>4,94</b>	<b>12,59</b>	<b>33,33</b>	<b>0,25</b>	<b>1,48</b>	<b>100</b>

Source : ES2004

unité : %

Note de lecture : 84,43% des personnes hébergées dans les Maisons relais de Paris venaient auparavant de ce même département

### Une exclusion du logement ancienne

Avant d'être hébergés dans la maison relais, quasiment les deux tiers venaient d'un établissement social ou médical : 28% étaient hébergés auparavant dans un établissement social à caractère social d'urgence, 23% étaient dans un établissement social à caractère social

(hors urgence, CADA, CPH), 12% venaient d'un établissement médical et 11% étaient auparavant logé gratuitement ou hébergé par de la famille ou des amis. Seuls 15% disposaient d'un logement autonome.

#### **Une grande majorité hébergée sous un statut de locataire ou de sous locataire :**

80% des adultes hébergés le sont sous un statut de sous-locataire ou de locataire, ce qui correspond aux caractéristiques des maisons-relais. Une petite minorité (15%) payent une participation selon le niveau de leurs ressources.

#### **Un niveau de qualification majoritairement peu élevé :**

Plus de la moitié sont employés (31%) ou ouvriers (29%) et 21% n'ont jamais travaillé auparavant.

**La plupart des personnes hébergées sont exclues de l'emploi :** ainsi ¼ des personnes est dans l'impossibilité administrative ou médicale d'exercer une activité professionnelle, 18% sont chômeurs inscrits à l'ANPE, 11% sont chômeurs non inscrits à l'ANPE et seulement 11% sont salariés sous contrat non aidé à durée indéterminée .

#### **Une couverture maladie assurée pour la totalité des adultes**

56% des adultes bénéficient d'une assurance maladie du régime général de Sécurité Sociale, 43% sont assurés via la CMU de base ou complémentaire.

#### **4) En 2004, 76 personnes sont sorties des maisons relais.**

En moyenne, les personnes sont sorties après avoir passé 2 ans dans la structure.

Ce sont principalement des personnes avec enfants : ainsi, parmi les sortis, on compte 52% de personnes en famille (monoparentale ou biparentale), les personnes isolées sans enfant et les couples sans enfant constituant 47% des sortants alors qu'ils représentent plus de 60% des présents en maisons relais.

Pour plus des trois-quarts des personnes sorties, la réponse trouvée a été une location ou une sous location en HLM, 8% ont été vers un établissement d'hébergement à caractère social.

Pour près d'un sortant sur 5, l'activité est inconnue. Pour ceux dont on connaît l'activité : 56% travaillent (39% en CDI, 10% en CDD), 17% sont dans l'impossibilité de travailler, 7% sont retraités.

## II. C. Les organismes gérant des places ALT (allocation logement temporaire) dans l'enquête ES2004

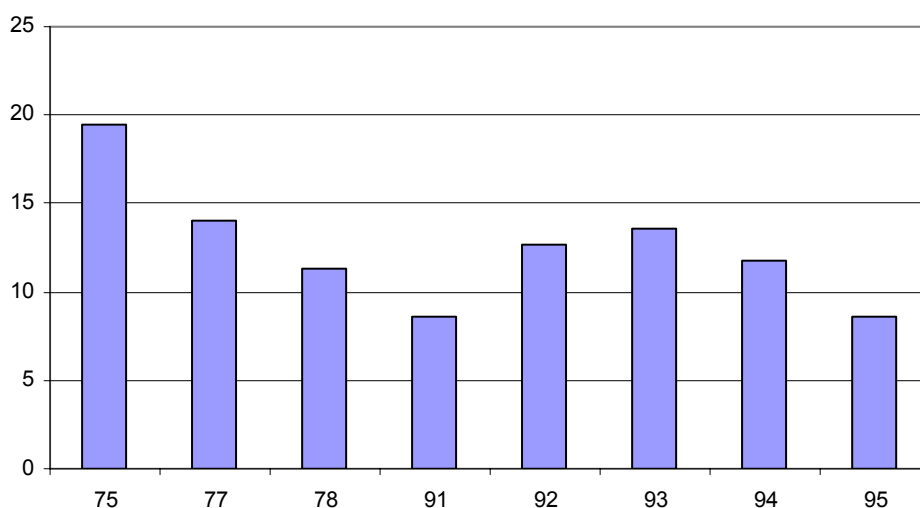
80% des organismes enquêtés ont répondu à l'enquête. Celle-ci ne comportait pas les fiches clientèles et sortants et ne visait à collecter des données que sur l'activité et les catégories de personnes accueillies au cours de l'année 2004.

92% des organismes qui perçoivent de l'ALT sont gérés par des associations et 8% par des centres communaux d'action sociale. L'objectif de cette allocation est de permettre aux associations ou aux CCAS de loger, pour des durées limitées, des personnes, en difficulté sociale, exclues des aides au logement et qui n'ont pas eu de places en centres d'hébergement.

### Une concentration en petite couronne

Un organisme sur 5 est implanté sur Paris, plus d'un sur trois est en petite couronne.

Répartition par département des organismes gérant de l'ALT



Source : enquête ES2004

Unité : %

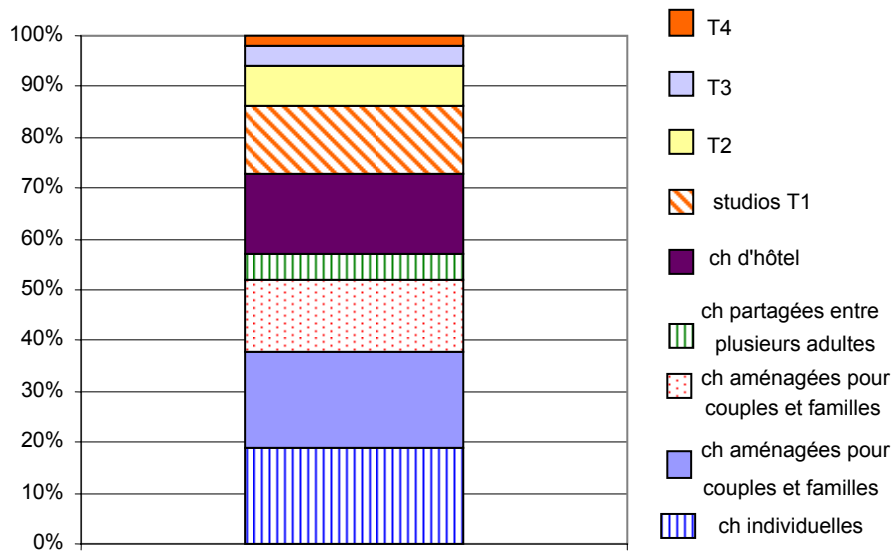
Près d'un tiers (29%) déclarent disposer de places dédiées à l'accueil d'urgence.

### Les prestations, les modalités d'hébergement et le type de public accueilli par les organismes ALT :

**Pas de catégorie de public prioritaire :** la plupart des organismes déclare ne pas accueillir de public particulier en priorité, cependant, 17% accueillent prioritairement des jeunes, 16% des femmes enceintes, 13% des personnes confrontées à l'alcoolisme ou à d'autres dépendances.

Parmi les autres prestations offertes aux personnes logées, on trouve principalement des aides relatives au logement (80%), ou à l'emploi (63%). La moitié des organismes déclare fournir des aides alimentaires (colis).

Près de la moitié des personnes hébergées le sont en chambres individuelles ou collectives, 20% sont en chambres d'hôtel et 33% sont en appartement (majoritairement en studio).



Au cours de l'année 2004, 7753 personnes sont entrées dans un logement financé sur des crédits ALT et 6643 en sont sorties.

### **Près d'un tiers d'enfants hébergés**

Parmi les 7157 personnes hébergées au 15 décembre 2004 par les structures répondantes, près d'un tiers (29%) étaient des enfants.

## II. D. LES CENTRES PROVISOIRES D'HEBERGEMENT

En 2004, les six Centres Provisaires d'Hébergement (CPH) de l'Ile de France ont répondu à l'enquête ES. Ces structures sont dédiées à l'accueil et l'hébergement de personnes ayant obtenu le statut de réfugié, sans logement, ni ressources.

Elles représentent une capacité totale de 186 places et 195 personnes y étaient hébergées (dont 30% d'enfants).

Ce sont des établissements plutôt de petite taille. La moitié a une capacité inférieure à 21 places.

Les taux d'occupation varient de 70% à 195% (la moitié des places de ce dernier centre étant occupées par des enfants).

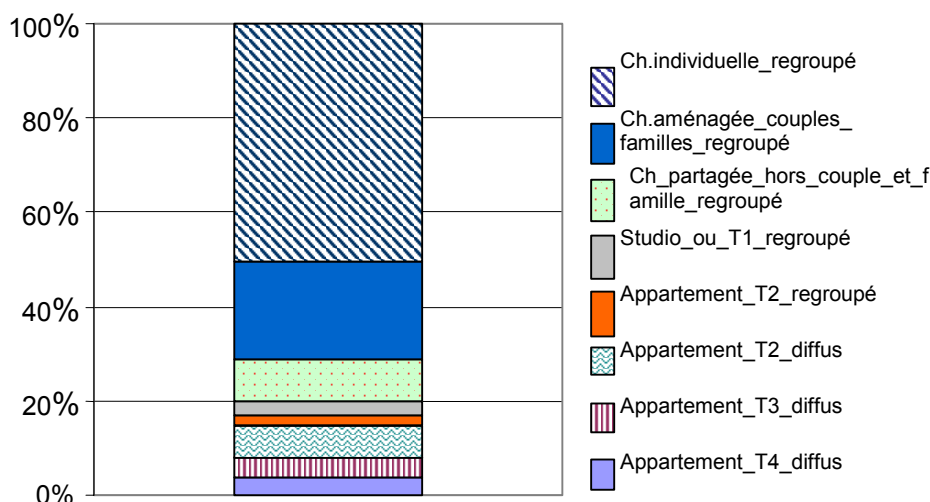
La majorité a un statut associatif, mais 1/3 est géré par un centre communal d'action sociale (CCAS).

### 1) Les prestations et modalités d'hébergement

60% déclarent pouvoir accueillir des familles, mais, en pratique, la moitié des CPH n'accueille aucun enfant.

Parmi les prestations les plus fréquemment proposées, on trouve les prestations relatives à l'emploi, au logement et l'aide aux démarches, et dans une moindre mesure les prestations relatives à la santé.

### La majorité des personnes sont hébergées en chambre individuelle ou partagée



Pour 78,8% l'hébergement se fait en hébergement regroupé, en chambre individuelle (49,6%), aménagée pour couple et famille (20%) ou en chambre partagée (9%). Une personne sur 5 bénéficie d'un hébergement en appartement (il s'agit essentiellement de personnes en familles).

## 2) Le personnel

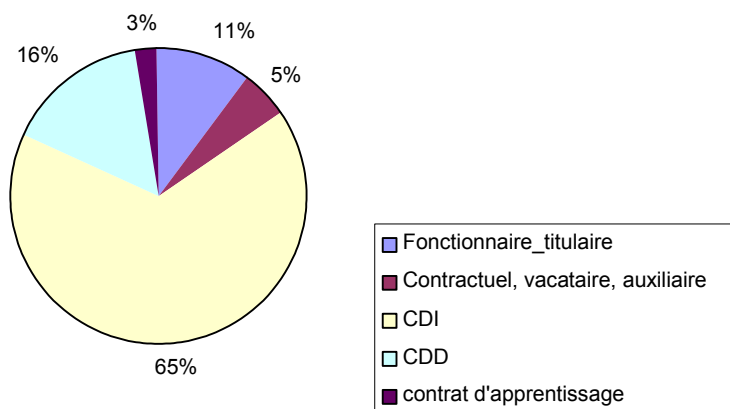
38 personnes travaillaient dans les CPH franciliens au 31 décembre 2004. Pour 100 places, on comptait ainsi 14,4 salariés employés en équivalent temps plein.

Dans ces structures, il est très peu fait appel aux bénévoles : seuls 5% des centres déclarent avoir recours au bénévolat.

45% des salariés travaillent à temps partiel (dont 30% avec un ETP inférieur à 0,5). Les fonctions à temps partiel concernent pour la moitié, le personnel de direction (pouvant exercer ailleurs, dans un autre centre).

Le personnel est relativement âgé puisque la moitié a plus de 43 ans. Ce sont majoritairement des femmes (58%). L'ancienneté médiane est de 3 ans (avec une moyenne de 6 ans).

Les 2/3 des salariés travaillent sous contrat à durée indéterminée



Les deux tiers des salariés sont en contrat à durée indéterminée (CDI). Un-quart est en contrat précaire (CDD, auxiliaire, vacataire..), ou en apprentissage. 11% sont des fonctionnaires titulaires.

Les fonctions exercées se répartissent ainsi :

Fonction principale exercée	Part en %
Personnel de direction	26,32
Personnel d'encadrement	13,16
Personnel des services généraux	21,05
Personnel éducatif pédagogique	36,84
Psychologue et personnel paramédical	2,63

Source : enquête ES2004

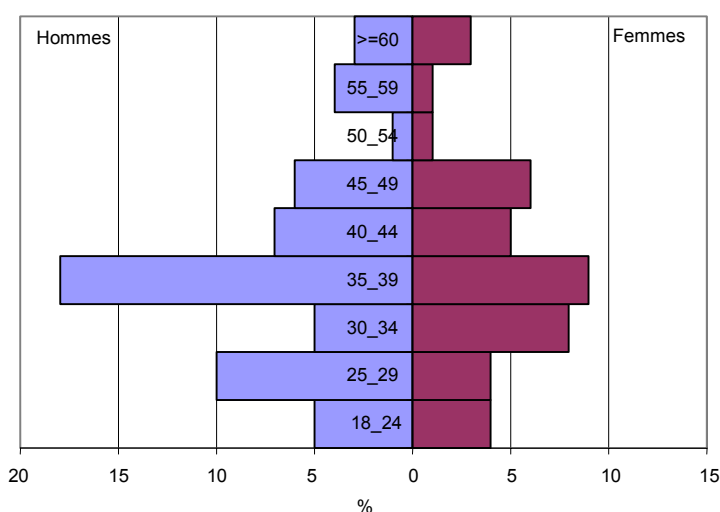
Unité : %

### 3) Les personnes hébergées : principalement des hommes, relativement jeunes <sup>10</sup>

Plus de la moitié des personnes présentes sont des hommes (53%). Elles sont relativement jeunes puisque la moitié a moins de 30 ans.

Les personnes hébergées sont majoritairement sans enfant (ce sont essentiellement des personnes isolées), un quart est accompagné d'enfants, ceux-ci représentant un quart des effectifs présents.

La moitié des enfants hébergés a moins de 7 ans et demi, un quart ayant moins de 2 ans. Près des trois quarts sont scolarisés. Les enfants non scolarisés ont 4 ans ou moins, donc non soumis à l'obligation de scolarité.



Parmi les adultes, 84% sont des réfugiés statutaires ; on ne compte que 5% de demandeurs d'asile ou de déboutés du droit d'asile.

La grande majorité était auparavant hébergée dans un département d'Ile de France (Val de Marne et Paris principalement), à peine plus de 10% venant de Province.

département du CPH	département d'origine avant l'hébergement en CPH										total
	75	77	91	92	93	94	95	province	étranger	Inconnu	
77	0	<b>80,95</b>	0	0	14,29	0	0	0	0	4,76	100
91	25	0	<b>18,33</b>	1,67	6,67	10	21,67	10	1,67	5	100
94	28,57	0	0	0	0	<b>49,21</b>	6,35	15,87	0	0	100
<b>Total</b>	<b>28,57</b>	<b>11,81</b>	<b>7,64</b>	<b>0,69</b>	<b>4,86</b>	<b>25,7</b>	<b>11,8</b>	<b>11,11</b>	<b>0,69</b>	<b>2,78</b>	<b>100</b>

Source : ES2004

Unité : %

Note de lecture : 80,95% des personnes hébergées dans un centre de Seine et Marne étaient auparavant hébergées dans ce même département.

<sup>10</sup> Certains CPH n'ayant pas renseigné l'intégralité des questions, les informations suivantes s'appuient uniquement sur les réponses collectées.

Avant leur prise en charge dans ce CPH, la plupart était déjà dans un établissement social : établissement d'hébergement à caractère social (hors accueil d'urgence, CADA et CPH) pour 44%, CADA ou CPH pour 10% et centres d'hébergement d'urgence pour 9%. Près d'un quart était logé gratuitement chez des amis ou de la famille.

Les trois-quarts des personnes hébergées versent une participation financière en fonction du montant de leur ressources, 22% une participation forfaitaire.

#### **Des personnes relativement plus qualifiées**

La majorité a une qualification d'employés (32%) ou d'ouvriers (24%) mais près d'1/5 a une qualification de cadres (13%) ou de professions intermédiaires (8%), ce qui les démarque du reste des personnes hébergées dans les établissements sociaux.

Plus d'un tiers est salarié (26% sous CDI et 10% sous CDD), 33% sont chômeurs (inscrits à l'ANPE pour 23% et non inscrits pour 10%). 14% sont en stage de formation.

La majorité bénéficie d'une assurance maladie, soit via la Couverture maladie universelle de base et complémentaire (65%) soit via la CMU de base (22%).

#### **4) Au cours de l'année 2004, 71 personnes sont sorties des CPH**

La durée moyenne de séjour des personnes sortantes est de 15 mois. 59% sont des hommes. 56% sont en famille et 39% sont isolés.

#### **Une majorité accède à un logement autonome**

61% ont obtenu un logement locatif HLM, 7% ont accédé à un logement locatif non HLM, 14% ont obtenu un logement conventionné ALT.

Leur activité n'a pas été renseignée dans 41% des cas. Pour les adultes dont on connaît l'activité, 22% ont un contrat de travail, 16% sont en stage de formation et 18% sont au chômage.

## II. E. LES CENTRES D'ACCUEIL DES DEMANDEURS D'ASILE

Le taux de réponse à l'enquête ES2004 étant particulièrement faible, l'exploitation des données n'est pas possible. La présentation des capacités est issue des données DRASSIF.

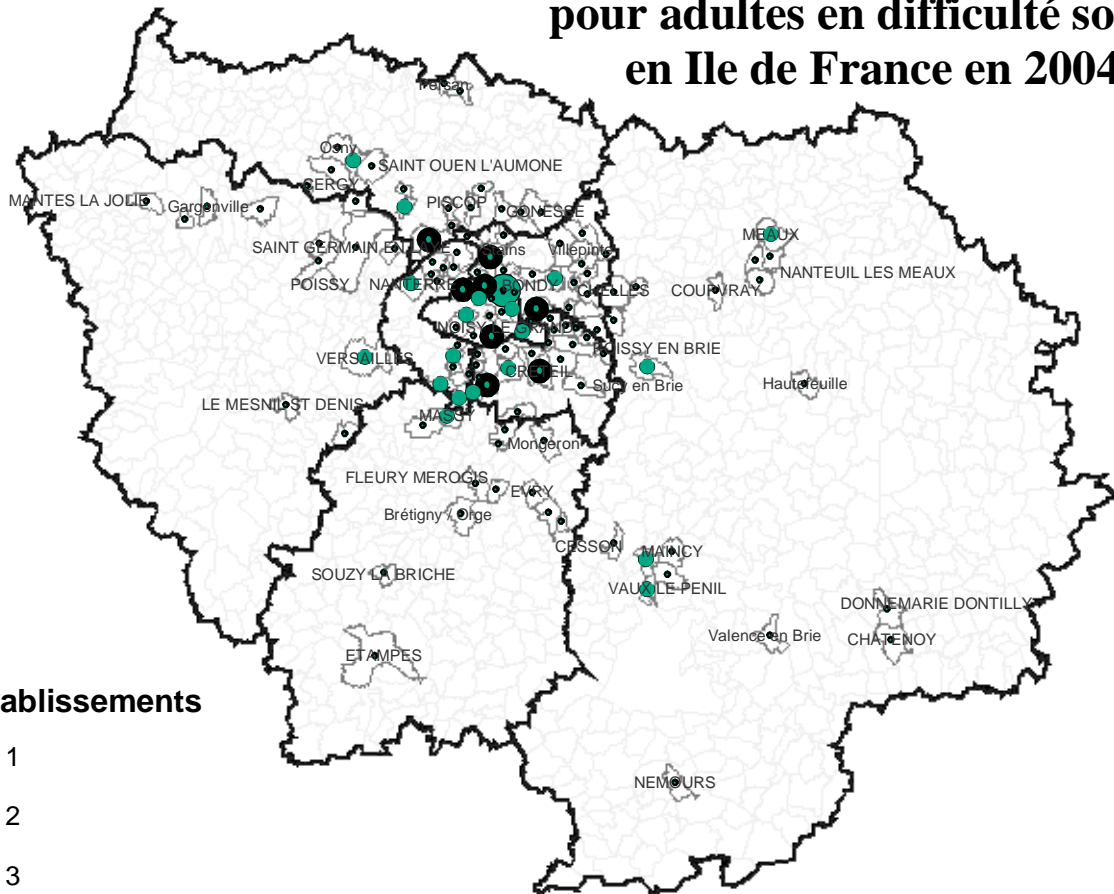
DEPARTEMENT	75	77	78	91	92	93	94	95	TOTAL
Répartition en % des places	17	21	10	11	5	11	11	14	100

Source DRASSIF

2418 places étaient installées au 31 décembre 2004 dans les CADA d'Ile de France, la majorité (56%) étant situées dans les départements de grande couronne.

**ANNEXES : CARTES DES ETABLISSEMENTS SELON LEURS CAPACITES**

## Implantation des établissements pour adultes en difficulté sociale en Ile de France en 2004

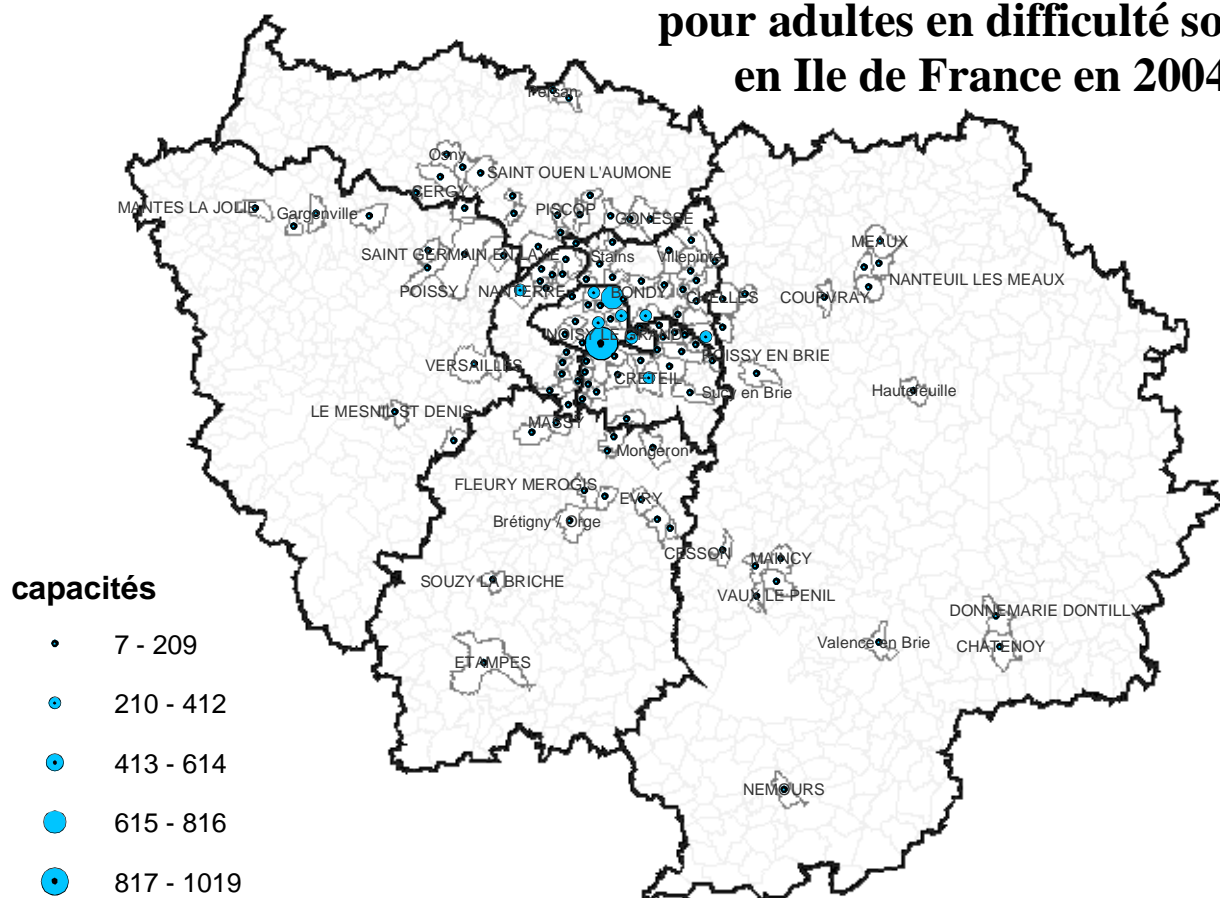


### Nbd'établissements

- 1
- 2
- 3
- 4

(Etablissements pour adultes :  
CHRS, CADA, CPH, Centres mères\_enfants)

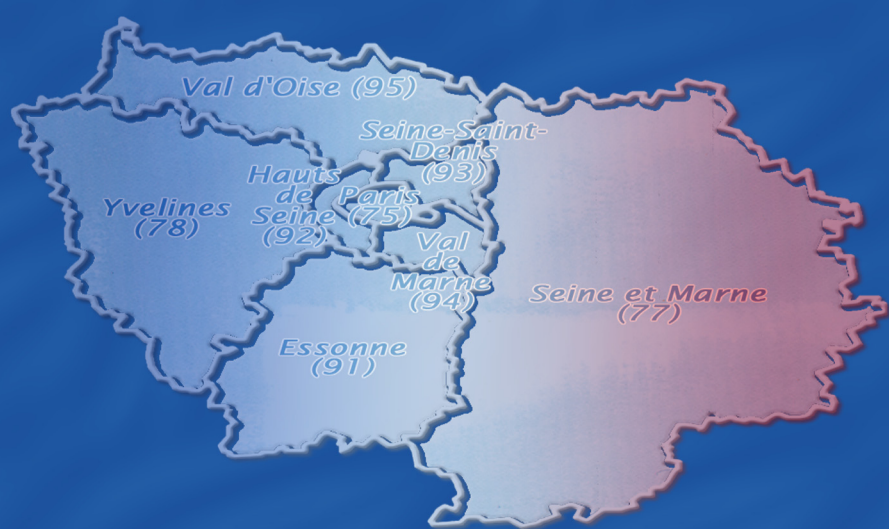
## Capacités des établissements pour adultes en difficulté sociale en Ile de France en 2004



### capacités

- 7 - 209
- 210 - 412
- 413 - 614
- 615 - 816
- 817 - 1019
- 1020 - 1221

(Etablissements pour adultes : CHRS, CADA, CPH, Centres mères\_enfants)



**Pour tout renseignement :**

**DRASS Ile-de-France**  
**Service Etudes et Statistiques**  
**58 - 62, rue de Mouzaïa**  
**75935 Paris Cedex 19**  
**Tél : 01.44.84.22.22**  
**Télécopie : 01.44.84.22.50**  
**[dr75-statistiques@sante.gouv.fr](mailto:dr75-statistiques@sante.gouv.fr)**  
**[www.ile-de-france.sante.gouv.fr](http://www.ile-de-france.sante.gouv.fr)**

**Directeur de la Publication : Michel PELTIER**  
**Conception : Hélène CHAMBOREDON, Sylvie DRUELLE**

**Impression : DRASS Ile-de-France**  
**Dépôt légal : à parution**  
**ISSN : en cours**